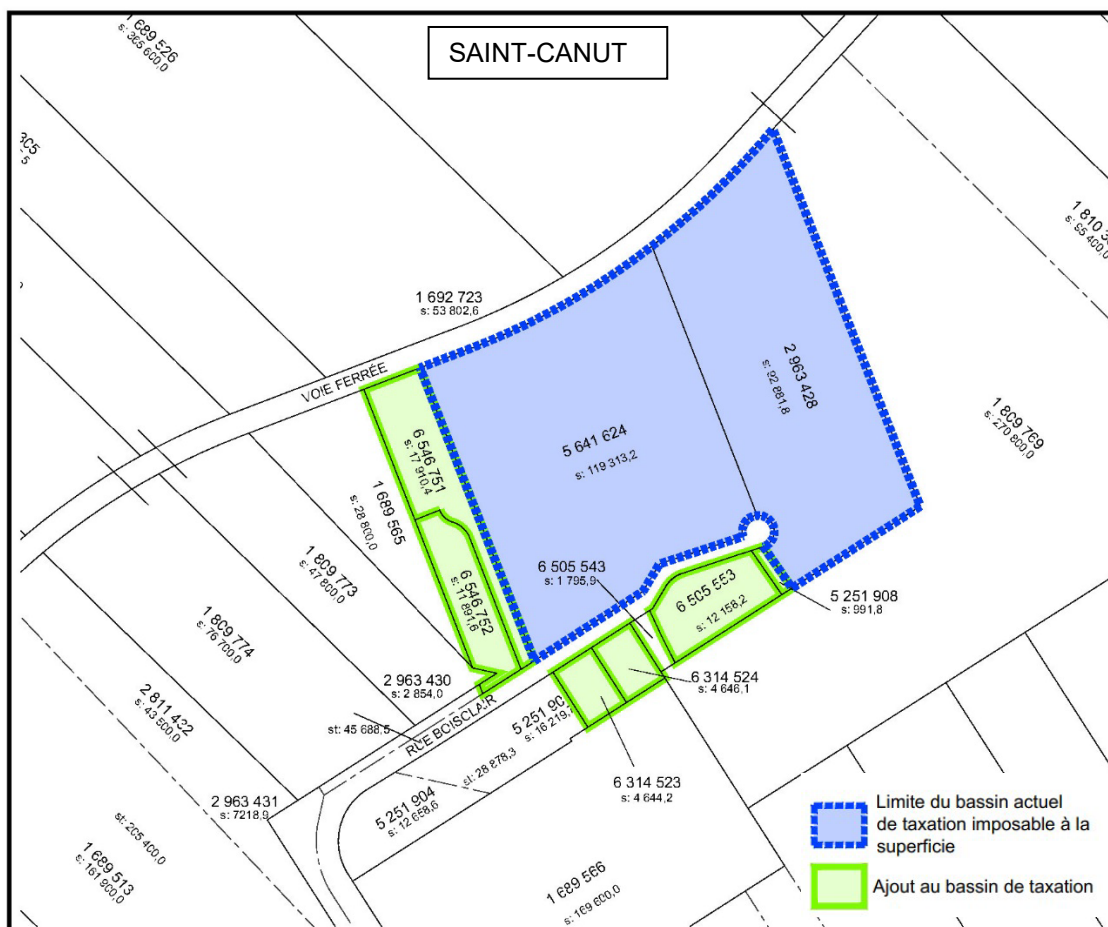


AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2655 (Secteur de Saint-Canut)

AVIS est donné que lors d'une séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2655 modifiant le règlement numéro 2195, afin de modifier le bassin de taxation dudit règlement, tel qu'illustré au plan ci-après :



Toute personne désirant s'opposer à l'approbation de ce règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation doit en informer la Ministre par écrit dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Gestion des documents
10, avenue Pierre-Olivier Chauveau
Québec (Québec) - G1R 4J3

Donné à Mirabel ce 18 décembre 2024

Le greffier,
 Nicolas Bucci, avocat